

rales qui doivent guider le peuple dans les élections. As-tu jamais entendu lire *en chaire* un mandement des évêques sur la marine ou la réciprocité ? As-tu été invité, du haut de *la chaire*, à voter rouge ou bleu à cause de telle question de taxe, de chemin de fer, ou de voirie chaudement agitée entre les partis politiques ?

— Jamais, Monsieur le curé.

— Le prêtre dans toutes ces questions qui ne touchent en rien aux âmes, laisse les partis s'agiter et si, comme citoyen, il a son opinion formée, il n'use pas de sa position pour influencer ses paroissiens en traitant ces questions *dans la chaire de vérité*. En chaire il est l'homme de Dieu.

Mais il se présente aussi parfois des questions politiques, où le clergé peut et doit intervenir : ce sont celles qui touchent aux intérêts spirituels des âmes, soit parce que ces questions ont rapport à la foi ou à la morale. — Comme la question des écoles, la question de boisson — Soit parce qu'elles peuvent affecter la liberté ou l'indépendance de l'Église. Alors les prêtres et les évêques peuvent en toute justice et doivent en conscience élever la voix, signaler le danger, déclarer que voter en tel sens est un péché ; et c'est à l'Église seule qu'il appartient d'apprécier les circonstances où le prêtre doit se taire ou élever la voix, et non pas aux meneurs politiques.

D'ailleurs, Jacquot, défie-toi de ceux qui n'aiment pas l'influence du prêtre, qui craignent son intervention. Ce ne sont pas les honnêtes gens qui redoutent la police, mais les malfaiteurs. Le prêtre